Colloque sur l'islamophobie à Lyon 2 : le tribunal administratif confirme l'annulation

10/10/2017 à 20h44

L'association de défense des droits de l'homme – Collectif contre l'islamophobie en France avait saisi le tribunal administratif de Lyon.



Son objectif : faire casser l'annulation de la tenue d'un colloque sur l'islamophobie qui devait se tenir à l'université Lyon 2 ce 14 octobre. Et que la présidente de l'université avait finalement décidé d'annuler.

Ce mercredi, le tribunal administratif a annoncé que son juge des référés avait estimé que "la simple participation de l'association requérante au colloque ne suffisait pas à caractériser une telle atteinte à l'une de ses libertés fondamentales". Le recours de l'association, qui évoquait une "atteinte grave et manifestement illégale à sa liberté d'expression et sa liberté de réunion" a donc été rejeté.

Le colloque "Lutter contre l'islamophobie, un enjeu d'égalité ?" avait été dénoncé avant même sa tenue par la LICRA et le Comité Laïcité République qui évoquaient "un colloque laïcophobe", en raison de la participation de de membres du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) et de la Coordination contre le racisme et l'islamophobie (CRI) mais aussi d'Abdelaziz Chaambi, président de la CRI, membre de la Commission islam et laïcité, et "fiché S".

Lyon Mag